



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 3541

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le manque de places en centres d'aide par le travail (CAT) dans le département de la Vendée. Les CAT sont des établissements médico-sociaux qui accueillent les personnes handicapées sur décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et offrent aux travailleurs handicapés des activités professionnelles ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale. La Vendée est largement déficitaire en CAT. En effet, aujourd'hui, la COTOREP a orienté 300 handicapés vers les CAT. Malheureusement, la plupart de ces centres se trouvent dans l'impossibilité de les accueillir. À titre d'exemple, le CAT Acti Sud de La Roche-sur-Yon dispose de 104 dossiers en attente, avec 2 places offertes par an. Cette situation est insupportable non seulement pour la personne handicapée, mais elle l'est également pour ses parents et pour les associations qui ont en charge ces jeunes handicapés et qui tentent de pallier ce manque de places par des solutions alternatives mais bien souvent éphémères, faute de moyens suffisants. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour résoudre ce problème.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de la situation très déficitaire en matière d'équipement pour adultes handicapés sur l'ensemble du territoire, entend poursuivre sa politique en faveur des personnes handicapées, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Cet effort de rattrapage s'est traduit en particulier par un doublement des crédits alloués en 2003, dernière année du plan triennal (2001-2003) et du plan quinquennal (1999-2003). Ainsi, en vue de réduire les listes d'attente, une enveloppe de près de 100 millions d'euros a été dégagée au plan national pour créer 10 000 places de centre d'aide par le travail. En 2004, 3 000 places nouvelles sont financées. Pour ce qui concerne le département de la Vendée, comme suite à la répartition des crédits relatifs aux créations de places nouvelles 2004 effectuée au niveau régional, dans le cadre de la directive nationale d'orientation 2004 (DNO), le préfet du département de la Vendée va se voir notifier dans les prochains jours une dotation supplémentaire reconductible, d'un montant de 42 917 euros correspondant aux créations de places nouvelles en 2004 (10), portant ainsi le nombre total de places financées à 1 020 pour le département. Il est précisé par ailleurs qu'un nouveau programme pluriannuel portant sur les années 2005, 2006 et 2007 prévoit la création de 3 000 places supplémentaires de CAT par an au plan national, soit une création de 14 000 places nouvelles depuis 2003, ce qui devrait largement contribuer à réduire les listes d'attente et à répondre ainsi aux demandes exprimées par les personnes handicapées elles-mêmes et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3541

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mai 2004

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3329

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4101